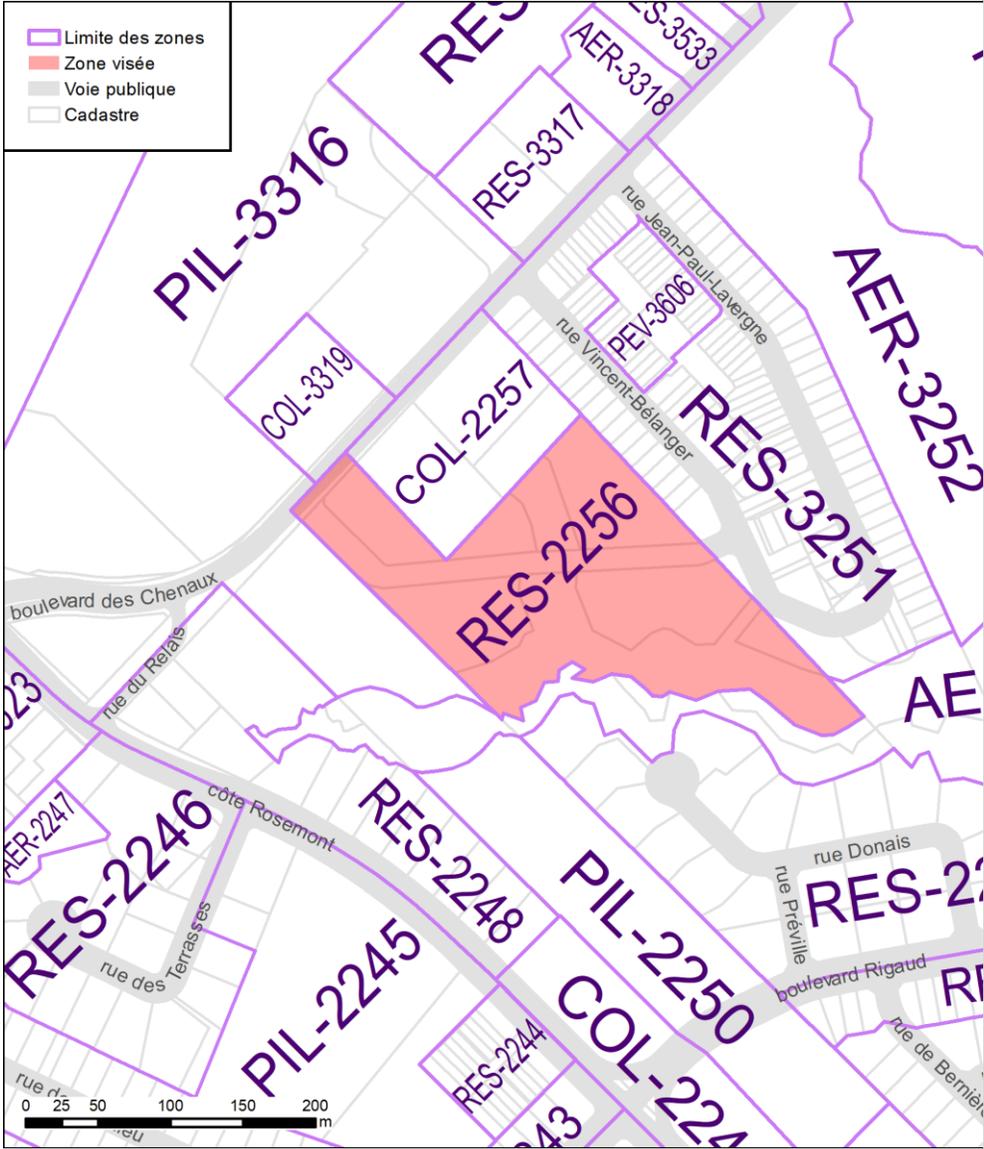


Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

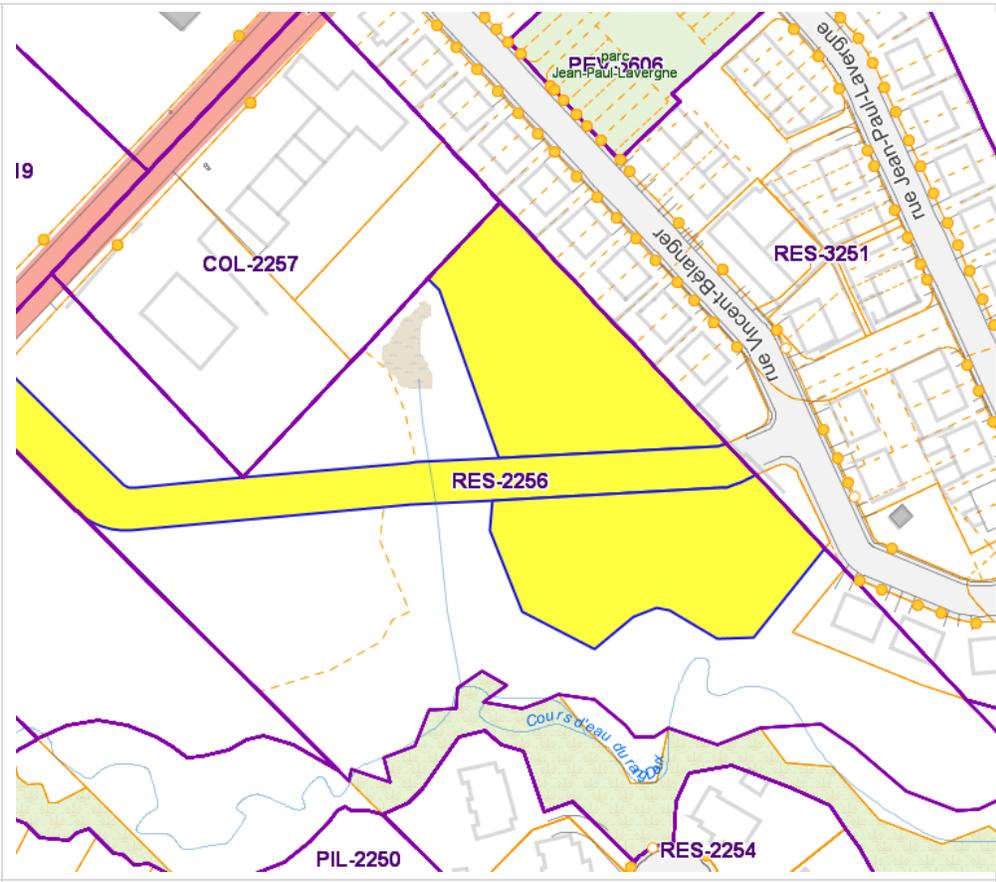
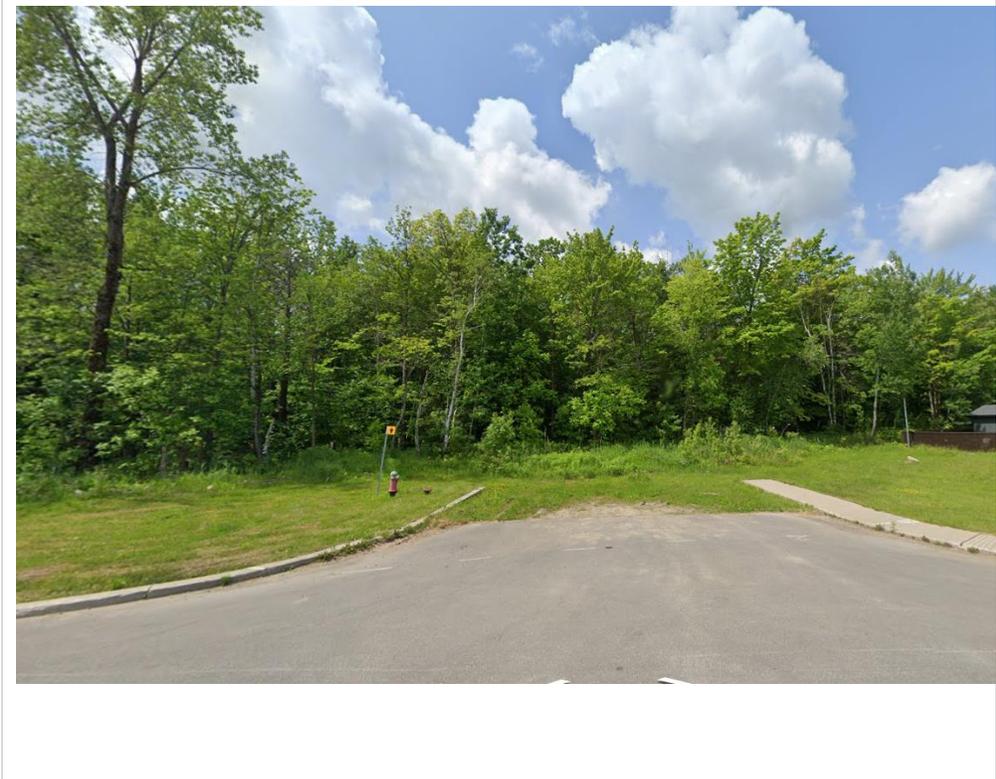
Informations générales

Titre	Autoriser par PL31 un projet d'habitation sur le futur lot 6 633 273 sur la rue Vincent-Bélanger
Résumé	Autoriser par PL31 un projet d'habitation sur le futur lot 6 633 273 sur la rue Vincent-Bélanger.
Concordance	Non
Date	6 mai 2025

Informations sur les dispositions du règlement

Article(s)	1
District(s)	des Carrefours
Territoire visé	 <p>Legend:</p> <ul style="list-style-type: none">Limite des zones (purple outline)Zone visée (red fill)Voie publique (grey fill)Cadastre (white fill) <p>Scale: 0 25 50 100 150 200 m</p>

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

<p>Terrain visé</p>	 <p>The map displays various zoning districts: COL-2257 (orange), RES-2256 (yellow), RES-3251 (purple), PIL-2250 (green), and RES-2254 (orange). A central area is highlighted in yellow. Key features include Parc Jean-Paul-Lavergne, Cours d'eau du ruisseau, Rue Vincent-Belanger, and Rue Jean-Paul-Lavergne. A purple boundary line is also visible.</p>
<p>Photo du terrain</p>	 <p>A photograph showing a grassy area with a paved road in the foreground and a dense line of trees in the background under a blue sky with white clouds.</p>

Document explicatif – modification règlementaire urbanisme

Objet	<p>afin d'autoriser :</p> <ul style="list-style-type: none">- l'usage H10 (habitation 51 à 100 logements) pour un maximum de 82 logements; <p>ainsi que les éléments dérogatoires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- un bâtiment de 6 étages maximum;- un bâtiment d'une hauteur maximale de 17 m;- un bâtiment ayant pour façade avant principale celle qui est la plus rapprochée et parallèle à l'aire de stationnement. Cette façade peut former un angle de plus de 15 % par rapport à la ligne avant;- un CES maximum de 0,15;- un minimum de 50 % de matériaux de revêtement du groupe A sur toutes les façades, le résiduel pouvant être des groupes A, B et D;- une distance entre l'aire de stationnement et la ligne avant sur la rue Vincent-Bélanger inférieure à 5 m;- des conteneurs à déchet en cour avant;- une aire de stationnement hors rue est implantée devant la façade avant principal du bâtiment; <p>à la condition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none">- acquérir le terrain nécessaire afin que le lot final ait un frontage conforme sur la rue Vincent-Bélanger.
Approbat ion référendai re	Non-susceptible
Pouvoir habilitant LAU	PL31